

DEPARTEMENT VOSGES
ARRONDISSEMENT EPINAL
CANTON SAULXURES/MOSELLOTTE

COMMUNE DE VAGNEY

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt six mai à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de VAGNEY étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD.

Etaient présents : Mme E. BERNARD, Maire, Mr G. CUNIN, Mme B. GIGANT, Mme D. PERRIN, Mr P. LE NEVÉ Adjoints, Mmes C. PIERRE, S. CLAUDE, P. HANTZ, J. VALENTIN, J. KIENTZY, D. THOMAS, S. ANDRÉ, B. DAVID, N. ADAM-VIRY, Mrs J-Y ORIVEL, P. SINIGAGLIA, S. BERNARD, P. CLAUDE, G. LAMBOLEZ, F. THIRIET, D. ANDRÉ, M. DIDIER, D. MUNDING, T. GEGOUT.

Procurations :

Mme V. PETIN donne procuration à Mr D. ANDRÉ
Mme V. LECLERC donne procuration à Mr P. LE NEVÉ
Mr C. DIDIER-LAURENT donne procuration à Mme E. BERNARD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme P. HANTZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire Adjoint de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE.

Madame la Maire explique que ces services demandent à être renforcés alors que le financement actuel du service par l'usager suffit à peine à la prise en charge du fonctionnement basique du service. Le Conseil Municipal, après discussion et examen des tarifs pratiqués dans d'autres collectivités, décide à l'unanimité de porter les tarifs à :

- Tarif de l'eau : 0,60 € le m³
- Tarif de l'assainissement : 0,85 € le m³
- Tarif de l'abonnement (location de compteur) : 11 €
- Forfait de branchement d'un compteur de 15 mm : 360 €
- Forfait de branchement d'un compteur de 20 mm : 390 €

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.
Les membres présents ont signé au registre après lecture.

La Maire,
Evelyne BERNARD

Nombre de conseillers en exercice 27

de présents 24

de votants 27

OBJET

44/2010

**FIXATION DES
TARIFS DE L'EAU
ET DE
L'ASSAINISSEMENT
APPLICABLES
A LA FACTURATION
2011**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 03 juin 2010, que la convocation du conseil avait été faite le 18 mai 2010.

Le Maire,